



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 MARS 2011

Affiché le 24 Mars 2011

Date d'envoi des convocations : 3 mars 2011

Date d'affichage convocation : 4 Mars 2011

Présents : Claude ROBERT - Michel LACOUX - Agnès GUERRIER - Alain ASSOULINE - Issa SENE - Michelle DEMARCHELIER - Jean-Luc ROULAND - Isabelle DEVILLA - Adjointes au Maire

Isabelle MECHAMBRE - Bernadette HUGELÉ - Olivier BOUHELIER - Catherine ROGEON - Hervé BOUSSANGE - Marc POMPER (arrivé à 21 h.) - Corinne GUIBON - Stéphane EUDIER - Frédérique JOULAIN - Guy VIEL - Guillaume BESNIER - Jean-Claude BOUGOUIN - Natalie GUADAGNIN - Nathalie FATRÉ - Bachir AROUNA (arrivé à 21 h 10) - Conseillers municipaux

Absents excusés :

Martine VIALAS (pouvoir à Bernadette HUGELÉ) - Gilles BELLOIN (pouvoir à Alain ASSOULINE) - Brigitte BOUSSEAU (pouvoir à Michel LACOUX) - Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Samy GHALLAB (pouvoir à Isabelle DEVILLA) - Isabelle COIGNET.

Secrétaire de séance : Isabelle DEVILLA

POINT N° 1 : Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 8 décembre 2010

Le compte-rendu mis au vote est approuvé avec 25 voix pour et une abstention (Mme Fatré).

POINT N° 2 : Installation d'un conseiller municipal, désignation d'un adjoint et modification de la représentation au sein des syndicats et association et des commissions municipales

Conformément à l'article L 2121.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte de la démission de Monsieur Christian Le Bars, Adjoint en charge du développement durable

Monsieur Guy Viel, colistier suivant sur la liste « Ensemble Bouffémont » est appelé à siéger.

Monsieur Guy Viel a répondu favorablement à la demande de Monsieur le Maire et est donc installé comme Conseiller municipal. Monsieur le Maire salue l'arrivée de Monsieur Viel.

Considérant la démission de Monsieur Christian Le Bars, Adjoint en charge du développement durable, Monsieur le Maire fait appel à candidature. Monsieur Rouland est candidat.

Monsieur Jean-Luc Rouland, à l'unanimité, est désigné 7^{ème} Adjoint en charge du développement durable.

Considérant la démission de Monsieur Christian Le Bars, Monsieur le Maire fait appel à candidature pour remplacer ce dernier dans les instances dans lesquelles il siégeait :

- **S.M.D.E.G.T.V.O.** : Messieurs Lacoux, Robert et Rouland sont candidats.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Lacoux en qualité de membre titulaire et Messieurs Robert et Rouland en qualité de membres suppléants.

Les représentants sont : MM. Belloin et Lacoux, titulaires et MM. Robert et Rouland, suppléants.

- **SIGEIF** : Monsieur Rouland est candidat

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Rouland en qualité de membre suppléant.

Les représentants sont : Monsieur Belloin, titulaire et Monsieur Rouland, suppléant

- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée du Croult et du petit Rosne (S.I.A.H.) : Monsieur Lacoux et Madame Demarchelier sont candidats.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Lacoux Titulaire et Madame Demarchelier, suppléante.
Les représentants sont : Messieurs Lacoux et Belloin, titulaires et Monsieur Robert et Madame Demarchelier, suppléants.
- SIERVOM : Monsieur Lacoux et Madame Demarchelier sont candidats.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Lacoux, titulaire et Madame Demarchelier, suppléante.
Les représentants sont : Messieurs Lacoux et Belloin, titulaires et Monsieur Robert, Madame Demarchelier, suppléants.
- Association des Communes du massif forestier de Montmorency : Monsieur Rouland est candidat.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Rouland.
Les représentants sont : Monsieur Rouland, Madame Guadagnin et Monsieur Ghallab.
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable pour la région de Montsoul (S.I.A.E.P.) : Monsieur Belloin est candidat.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Belloin.
Les représentants sont : Messieurs Robert et Belloin, titulaires et Messieurs Lacoux et Bougouin, suppléants.
- Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du val d'Oise : M. Bouhelier est candidat.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Bouhelier.
- Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S.) relative aux installations exploitées par les Sociétés Fayolle et Aravis : Messieurs Rouland et Belloin sont candidats.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Rouland, titulaire et Monsieur Belloin, suppléant.
- Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S.) relative à l'exploitation de la carrière de gypse : Monsieur Rouland est candidat
Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Rouland titulaire.
Les représentants sont : Monsieur Rouland, titulaire et Monsieur Belloin, suppléant.
- Action sociale et solidarité : Madame Guibon est candidate
Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Guibon en qualité de membre de la commission.
La commission est composée de : Mesdames Vialas, Decerle, Guibon, Hugelé, Fatré et Monsieur Bougouin.
- Démocratie locale : Monsieur Rouland est candidat.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Rouland en qualité de membre de la commission.
La commission est composée de : Mesdames Devilla, Fatré et Messieurs Ghallab, Rouland, Bousseau, Bougouin.
- Environnement et développement durable : Madame Demarchelier est candidate.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Demarchelier en qualité de membre de la commission.
La commission est composée de : Mesdames Demarchelier, Bousseau, Fatré et Messieurs Rouland, Assouline et Bougouin.
- Urbanisme et travaux : Monsieur Lacoux est candidat.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Lacoux en qualité de membre de la commission.
La commission est composée de : Messieurs Assouline, Belloin, Lacoux, Rouland, Besnier et Bougouin.
- Commission Communale des Impôts Directs : Mesdames Guibon et Demarchelier sont candidates
Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mesdames Guibon et Demarchelier en qualité de membres de la commission.
La commission est composée de : Monsieur Lacoux, Mesdames Vialas, Guibon, Hugelé, Bousseau, Empain, Messieurs Lecourt et Van Acker, membres titulaires et Messieurs Bouhelier, Eudier, Madame Demarchelier, Monsieur Bougouin, Mesdames Guadagnin, Tacon, Monsieur Santier et Madame Falkowski, membres suppléants.

POINT N° 3 : Débat d'Orientations Budgétaires

Présentation du document budgétaire présenté en commission des finances le 23 février 2011.

Monsieur le Maire rappelle que le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire dans l'adoption du budget. Il présente le contexte national. Le gouvernement poursuit sa politique de réforme générale des politiques publiques dans le but de réduire son déficit. La conséquence directe pour les communes est le gel des dotations pendant 3 ans, soit une baisse de l'intervention de l'État dans les budgets des collectivités territoriales.

Il rappelle également que dans ce contexte de crise, la municipalité garde la volonté de défendre le service public, de maintenir son soutien aux associations, partenaires indispensables de la vie locale, tout en maîtrisant ses défenses de fonctionnement notamment la masse salariale, afin de ne pas obérer sa marge de manœuvre réduite pour poursuivre les investissements indispensables au développement de la ville.

En ce qui concerne les recettes, outre la non-augmentation de la dotation globale de fonctionnement, les recettes fiscales ne connaîtront pour la commune que l'augmentation due à l'augmentation des bases, les taux restant inchangés pour 2011. Une légère augmentation déjà enregistrée en 2010 devrait se poursuivre en 2011 pour la taxe additionnelle aux droits de mutation grâce à la reprise des ventes immobilières.

Par ailleurs, le gouvernement, n'étant pas en mesure, à cause de la réforme de la taxe professionnelle, de fournir aux collectivités les éléments nécessaires au vote des budgets avant le début avril, a repoussé d'un mois la date limite de ce vote, soit le 30 avril. En conséquence, la ville de Bouffémont votera le budget prévisionnel le 07 avril prochain.

Madame GUIBON, déléguée aux finances, présente les premiers résultats du budget 2010, qui seront votés lors du prochain conseil et se résumant ainsi :

- En fonctionnement : les recettes de l'année ont été de 5 525 143 €
Les dépenses « « « « 5 070 719 €

Soit un résultat positif de 454 424 €

Cumulé au résultat positif de 2009 de 374 654 € donne 829 078 € (excédent)

Par rapport à 2009, les recettes sont en augmentation de 10,65% alors que les dépenses sont en baisse de 1,83%

- En investissement : les recettes de l'année ont été de 2 746 439 €
Les dépenses « « « « 2 247 150 €

Soit un résultat positif de 499 289 €

Cumulé au résultat négatif de 2009 de - 738 547 € donne - 239 258 € (déficit)

Soit un résultat cumulé positif toutes sections confondues de 589 819 €

Cependant il conviendra de tenir compte pour le prochain exercice des recettes et des dépenses d'investissement engagées en 2010 et non réalisées de :

En recettes	621 944 €	
En dépense	827 634 €	
Soit un déficit de	- 205 690 €	à financer sur le BP 2011

En ce qui concerne plus spécifiquement la masse salariale : la dépense nette du chapitre 012 est en augmentation de 3,97 % sur l'exercice. Cependant, si l'on déduit les dépenses liées au service de l'étude et du sport à l'école auparavant comptabilisées sur le budget de la caisse des écoles pour près de 45 000 €, dont la contrepartie financière a été diminuée de la subvention ville à la CDE, l'augmentation du 012 n'est plus que de 2,58 %.

La structure du budget personnel (chapitre 012) a également évolué par le choix de prendre le personnel remplaçant en contrat à durée déterminée plutôt que par le biais d'intérimaires pour lesquels la dépense n'affecte pas le 012. Donc si l'on tient compte du chapitre 012 et des charges liées au personnel du chapitre 011 (6228 : intérimaires, et 6184, 6251 et 6042 : formations, médecine du travail et frais de déplacement) la dépense 2009 était de 2 965 801 € et celle de 2010 de 3 019 813 € soit une augmentation de 1,82 %.

De plus en déduisant les dépenses liées au service de l'étude et du sport à l'école, on a en 2009, une dépense de 2 965 801 € et en 2010, une dépense de 2 974 813 €, soit une augmentation ramenée à 0,3 %.

S'il on déduit de ces dépenses, les remboursements reçus au titre de l'assurance statutaire et des subventions de l'État pour les contrats aidés, on arrive en 2009 à une dépense de 2 887 073 € et en 2010 de 2 855 690 €, soit une baisse de 1,09 % incluant pourtant les augmentations minimums dues chaque année au GVT (glissement, vieillissement, technicité).

La masse salariale a toujours représenté plus de 50 % du budget depuis 28 ans considérant le choix politique des services rendus à la population. Il est précisé que certaines communes font le choix de sous-traiter certains services ayant pour effet de diminuer le poids de la masse salariale, mais entraînant une dépense identique.

Remarques de Monsieur Besnier :

Vu le niveau de la dette de l'État français, il est nécessaire de limiter les dépenses de l'État et par conséquent de veiller au maintien des finances des collectivités locales, qui ont, elles, contrairement à l'État, l'obligation d'avoir des budgets en équilibre

Un autre élément important est l'impact des intercommunalités dans les finances locales.

S'il y a moins de fonctionnaires d'État, il y a eu une forte augmentation du nombre de fonctionnaires des intercommunalités. La CCOPF a pris en charge un certain nombre de compétences qui a permis de faire des investissements complémentaires. Cependant ce transfert des compétences aurait également dû faire diminuer la masse salariale de la ville, ce qui n'est pas le cas avec plus de 3 millions d'euros. Il y a donc un vrai déséquilibre entre l'apport financier de la commune à la CCOPF et la diminution des charges que la commune aurait dû enregistrer dans le cadre de ce transfert.

La charge du personnel représente près de 60 % du budget et un minimum de 3,5 % d'augmentation chaque année (GVT) sur 60 % c'est énorme. Mais, il souligne l'effort réalisé.

Remarques de Monsieur Arouna : le pourcentage de plus de plus de 59 % pour la masse salariale, c'est impressionnant, ajoutés aux charges des élus et aux subventions versées cela représente plus de 94 %, ce qui laisse une marge d'autofinancement dérisoire. Monsieur Arouna pense qu'il faut trouver d'autres sources de

recettes qui ne pèsent pas sur les habitants, la pression fiscale étant déjà forte, par exemple : augmenter les tarifs des services.

Madame Guibon :

En ce qui concerne les dépenses d'investissement :

Il est à noter que la moyenne des investissements hors contrat régional est de 791 705 € par an de 2005 à 2007 et de 852 849 € par an de 2008 à 2010. De plus si l'on ajoute pour ce calcul la part des investissements du contrat régional qui n'est pas subventionné, la moyenne des investissements n'a été que de 850 906 € par an de 2005 à 2007 et de 1 516 917 € par an de 2008 à 2010.

Remarque de Monsieur Besnier :

L'ensemble des investissements en 2010, hors contrat régional est en nette baisse. Il constate également que dans le chiffre des restes à réaliser de 330 000 €, le détail n'est pas donné, 590 000 € étant affectés au contrat régional. Il souhaite obtenir un bilan chiffré complet du contrat régional.

Madame Guibon :

État de la dette :

Déduction faite du remboursement de l'emprunt relais contracté pour l'achat du terrain rue Berthelot et couvert par la vente du dit terrain cette année, le ratio d'endettement de la ville passera de 0,71 à 0,41 en 2014. Le ratio moyen d'endettement des villes de même strate du département est de 0,6. Le ratio pour les villes les plus endettées est de 1,14.

En cas d'emprunt d'un montant de 1 500 000 € pour le financement de la crèche dès la fin de l'année, le ratio d'endettement qui sera porté dès 2011 à 0,84, redescendra à 0,66 en 2014, plaçant la ville dans la moyenne de l'endettement des villes identiques.

Remarque de Monsieur Besnier, qui ne s'explique pas à quoi a servi l'emprunt de 700 000 € réalisé en 2010, sauf à rééquilibrer les comptes.

Madame Guibon :

Les ratios :

Le coefficient d'autofinancement de 2010 est de 0,94. Ce qui signifie que la ville ne dégage que peu de marge d'autofinancement (plus on s'approche du zéro, plus on dégage d'autofinancement).

Le ratio de rigidité des charges structurelles est de 0,57, le seuil d'alerte est de 0,65. Il s'agit là du poids des dépenses obligatoires dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Les orientations budgétaires pour 2011 :

En fonctionnement, budget prévisionnel aux environs de 5 774 000 €.

Le cap pris en 2010 de maintien au même niveau des dépenses de fonctionnement va être poursuivi, notamment en matière de gestion des services et de masse salariale. Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement sera de 500 000 €, auquel s'ajoutent les 180 000 € de dotations aux amortissements.

En investissement, budget prévisionnel aux environs de 2 900 000 €.

Sont prévus environ, 300 000 € de travaux de voirie, 50 000 € d'aménagements urbains, 30 000 € d'investissement en progiciels informatiques (renouvellement des marchés), 54 000 € en matériel roulant, 180 000 € de travaux dans les bâtiments et 20 000 € en matériels divers, en plus des 330 000 € d'investissement en restes à réaliser hors contrat régional.

La ville va également achever le contrat régional (560 000 € en restes à réaliser et 140 000 € au BP) et poursuivre les premiers investissements pour le projet de construction de la Maison de la Petite Enfance (250 000 € au BP) dont le coût achevé, abords et mobilier compris sera d'environ 2 200 000 €.

Les subventions de la CAF sont d'ores et déjà acquises ; les dossiers pour les financements des Conseils régional et départemental sont en cours. Une participation de la ville de Moisselles devrait également venir en contrepartie de la mise à disposition de 6 places.

Monsieur Besnier trouve indispensable la construction d'une Maison de la Petite Enfance, mais se demande si le projet n'est pas trop ambitieux pour la ville. Il demande pourquoi ne pas attendre l'achèvement du contrat régional en cours, pour intégrer le projet de Maison de la Petite Enfance dans un nouveau contrat régional et obtenir plus de subventions.

Réponse de Madame Demarchelier : le projet est réfléchi et mesuré, mais il anticipe sur des normes qui ne sont pas encore imposées mais le seront à moyen terme et il est conforme au coût de ce qui se réalise en matière d'accueil de la petite enfance où les exigences sont nombreuses.

Monsieur Lacoux ajoute que la conception de ce bâtiment lui permettra de durer longtemps, en plus de valoriser la ville et le quartier en matière d'architecture et d'innovation.

Monsieur Arouna souhaite obtenir un plan pluriannuel d'investissement.

POINT N° 4 : Vente de la parcelle AM 11 au SIAEP de Montsoul

D'une superficie approximative de 818 m², le périmètre de protection immédiate du captage correspond à la parcelle cadastrée n° 11, section AM,

Conformément à la réglementation en vigueur, le syndicat demande d'acquérir en pleine propriété la parcelle cadastrée n° 11, section AM, nécessaire à l'établissement du périmètre de protection immédiate.

A ce jour, afin d'empêcher l'accès du périmètre de protection immédiate à des tiers, ce périmètre est clos et matérialisé par une clôture d'au moins 2 mètres de hauteur, munie d'un portail fermant à clé.

Seules sont autorisées les activités liées à l'alimentation en eau potable et à condition qu'elles ne provoquent pas de pollution de l'eau captée. Ainsi sont notamment interdits tous les dépôts et stockages de matériel qui ne sont pas directement nécessités par la surveillance, l'exploitation ou l'entretien du captage, les épandages de matières quelle qu'en soit la nature, toute circulation de véhicules, toute activité, tout aménagement et occupation des locaux qui ne sont pas directement nécessaires à l'exploitation des installations.

Contrairement à la demande initiale du SIAEP d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique, Monsieur Robert, lors du comité syndical qui s'est tenu le 28 février 2011, a demandé aux membres du comité syndical d'étudier la possibilité d'achat au prix de 1,50€ le m² à laquelle ils ont répondu favorablement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la promesse de vente au prix de 1,50€ le m² et l'acte authentique de vente ainsi que tout document nécessaire à cette aliénation.

POINT N° 5 : S I A H – Mise en place du contrat de bassin triennal de la rivière du Croult

Le contrat de bassin du bassin versant du Croult et du Petit Rosne entre dans le cadre des actions destinées à recouvrer une qualité des masses d'eau conforme aux notions de bon état ou, pour les masses d'eau superficielles, de bon potentiel écologique.

Cette démarche s'inscrit ainsi dans la ligne directe des objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau de 2000 et par la Loi sur l'eau du 31 décembre 2006. Elle traduit l'engagement des acteurs à mener et promouvoir un programme d'actions sur l'ensemble du territoire structuré par les rivières du Croult et du petit Rosne.

La superficie du bassin versant s'élève à 193 km², dont 71 km² drainés par le Petit Rosne, principal affluent du Croult.

Le réseau hydrographique primaire et secondaire est constitué de :

- Le Croult
- Le ru de la Michelette, affluent du Croult en rive droite
- Le ru de la Vallée, affluent du Croult en rive droite
- Le ru de Vaud'herland, affluent du Croult en rive gauche
- Le Petit Rosne, affluent du Croult en rive droite
- Le ru du fond des Aulnes/ru des champs, affluent du petit Rosne en rive droite,
- Le ru de Poncelles, affluent du petit Rosne en rive droite
- Le ru de la Marlière, affluent du petit Rosne en rive droite

Il est équipé d'une trentaine de bassins de retenue d'une capacité globale de l'ordre de 1,5 Mm³. Malgré les importants travaux réalisés, le risque d'inondation reste localement très présent et nécessite la continuation de la politique de maîtrise des ruissellements. Cette dernière passe notamment, à l'échelle parcellaire, par une limitation des rejets pluviaux aux ouvrages publics à une valeur maximale de 0,7l/s/ha.

Une étude générale du milieu naturel et de l'assainissement menée en 2002-2004 a défini un cadre d'actions cohérentes dans les domaines suivants :

- Lutte contre les inondations
- Restauration d'une qualité écologique des cours d'eau, par la nature des projets envisagés et une révision des méthodes d'entretien des cours d'eau
- Mise en valeur du patrimoine lié à l'eau

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne assure l'entretien des cours d'eau du territoire ainsi que le transport et la dépollution des eaux usées du territoire sur le site de la station d'épuration de Bonneuil-en-France.

Le bassin versant du Croult est inclus dans le périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Croult-Enghien-Vieille Mer, actuellement en cours d'élaboration (dossier préliminaire déposé auprès des préfets de Seine Saint Denis et du Val d'Oise).

Les enjeux majeurs définis dans ce cadre sont la préservation du milieu aquatique, la prévention des risques liés à l'eau, l'amélioration du cadre de vie et la valorisation culturelle de l'eau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques en date du 30 décembre 2006,

Vu le schéma directeur du SIAH et les études communales menées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement,

Vu le projet de contrat de bassin proposant un programme triennal d'études et de travaux,

Considérant que les collectivités pourront ainsi trouver les meilleurs taux de financement possibles,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'état des lieux, les objectifs et le programme d'actions du contrat de Bassin entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Département du Val d'Oise, le Conseil Régional d'Ile de France et les collectivités signataires du bassin versant du Croult et de son affluent principal, le Petit Rosne.

- Désigne le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) comme porteur de l'animation de ce contrat.
- Autorise le Président du SIAH à signer toutes pièces utiles.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces utiles.

POINT N°6 : MOTION à la SNCF et au S.T.I.F. - LIGNE H -

Conformément aux multiples interventions des usagers et des élus, le Conseil municipal de la ville de Bouffémont interpelle la SNCF et le STIF sur la dégradation des conditions de transport des usagers de la ligne H, tout particulièrement sur les axes Paris/Luzarches et Paris/Persan :

- En premier lieu : les multiples et réguliers dysfonctionnements subis par les usagers : retards, suppression de trains, pannes diverses.
- En second lieu, la présence de nombreuses rames courtes aux heures de pointe qui ne permettent pas de voyager dans de bonnes conditions (trains bondés, voyage en station debout) et parfois même de ne pas être en possibilité de monter dans le train faute de places ou faute de disposition sur le quai (les trains étant annoncés souvent en configuration longue).
- Enfin : le déficit d'information et d'explication qui accroît l'incompréhension, le mécontentement des usagers et met en difficulté le personnel en gare.

Cette situation pose de plus en plus de problèmes aux usagers dans leur vie professionnelle (retard à leur poste de travail, à leurs rendez-vous ...), leur vie étudiante (retard à des examens), dans leur vie familiale (retard dans la récupération des enfants ...). Cette situation est devenue inacceptable pour les usagers devenus plus nombreux sur la ligne H.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande à la SNCF :

- Le remplacement des trains courts par des trains longs aux heures de pointe dans les plus brefs délais et selon un échéancier communiqué aux usagers.
- L'arrêt immédiat de la sortie des anciennes rames du parc de la ligne H
- La mise en demeure de l'entreprise Bombardier pour :
 - . Le rattrapage des retards de livraison
 - . Le règlement des dysfonctionnements mécaniques et informatiques dans les plus brefs délais.
- La mise en place par Bombardier d'une formation aux agents de la SNCF plus adaptée au fonctionnement des rames
- L'amélioration de la gestion de l'information auprès des usagers de la Gare du nord
- La mise en place d'une information détaillée, dans chaque gare de la ligne H, permettant aux usagers de comprendre, de suivre et d'évaluer la résolution des dysfonctionnements et l'effet des mesures adoptées par la SNCF
- La mise en adéquation des effectifs aux besoins.

POINT N°7 : Décisions du maire

N° 2010-52	Convention avec l'association Inven'Terre
N° 2010-53	Avenant n° 2 contrat bail précaire avec la ville de Moisselles
N° 2010-54	Convention « Nouvelle Etoile » Année 2011
N° 2010-55	Convention d'animation P.I.E.D. relative au partenariat entre le CCAS, le Codès, le comité régional EPMM sports pour tous Ile de France
N° 2010-56	Convention avec QUALICONSULT contrôle technique pour la construction d'un équipement pour la petite enfance en multi-accueil
N° 2010-57	Marché d'assurances avec GROUPAMA
N° 2010-58	Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz
N° 2010-59	Convention avec DEKRA coordination SPS pour la construction d'un équipement pour la petite enfance en multi-accueil
N° 2011-01	Abrogation régie de recettes fêtes et cérémonies
N° 2011-02	Abrogation régie de recettes marché alimentaire - droit de place
N° 2011-03	Modification régie de recettes Gestion Générale
N° 2011-04	Signature d'un contrat de maintenance des systèmes d'alarme intrusions des bâtiments communaux
N° 2011-05	Signature d'un contrat de maintenance – logiciel bibliothèque
N° 2011-06	Avenant n° 3 contrat bail précaire avec la ville de Moisselles
N° 2011-07	Signature du contrat avec la Poste de collecte et remise simultanée du courrier
N° 2011-08	Convention Chômage avec le CIG
N° 2011-09	Prix repas atelier cuisine
N° 2011-10	Convention avec Cananbu Batucada pour le Carnaval 2011
N° 2011-11	Convention de prestations de service entre Mme Forissier et le centre social

POINT N°8 : Questions diverses

Taux de délinquance : Globalement sur le territoire de la communauté de communes, Bouffémont a le taux le plus faible.

Paradoxalement, les deux villes les plus en difficulté sont les plus petites Attainville et Moisselles, du fait de leur situation géographique à proximité de grands axes de circulations. Ce sont les communes où est recensé le plus grand nombre de cambriolages et de vols de voitures.

Déforestation forêt de Montmorency, sur la route de Montlignon : un abattage intensif est constaté dans cette partie de la forêt. L'ONF contactée a fait part de son objectif de remplacer les châtaigniers par des chênes. Le bois coupé est vendu et est une ressource pour l'ONF.

Classement de la forêt de Montmorency : une demande de classement est en cours ; mais il est nécessaire d'éclaircir un point juridique concernant la conséquence du classement sur l'exploitation de la carrière souterraine.

Stationnement sur la place Vauban et sous la halle : La borne mise en place est hors service et nécessite son remplacement. Montant de 5 000 € pour le remplacement prévu au BP 2011. Réflexion globale en cours sur l'aménagement de la place. Eventuellement remise en place d'une zone bleue et demande de verbalisation par la gendarmerie.

Stationnement autour le gare : Les marquages vont être réalisés sous peu. Pas de création de nouvelles places, mais optimisation du stationnement et suppression des points dangereux. Stationnement en épis devant le restaurant. Et en concertation avec la SNCF, création d'un terre-plein devant la gare pour la navette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55

La Secrétaire
Isabelle DEVILLA

Le Maire
Claude ROBERT